

SERUGENDO Laurent
C/o MINAFFET
B.P. 179 KIGALI

319 / 12 / 89



DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale,
doit à Monsieur SERUGENDO Laurent la somme de SIX CENT VINGT
CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW) pour avoir effectué une mission à
l'intérieur du pays comme l'indique l'ordre de mission en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à
la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS.-

Fait à Kigali, le 31/7/1989

Pour approbation :

Dr. Casimir BIZIMUNGU
Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale

[Signature]
BIZIMUNGU Alexis
Directeur du Protocole

Le Déclarant :

SERUGENDO Laurent

[Signature]
46
[Signature] 31/7/89

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.16.03.03.12
Inscrit sous poste 21 du 14/11/89
Kigali, le 27/11/89
Le gestionnaire des crédits



[Signature]

Pour acquit Serugendo Laurent
N° CI/19477 commune Butaro

SERUGENDO Laurent
C/o MINAFFET
B.P.179 KIGALI



DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale,
doit à Monsieur SERUGENDO Laurent la somme de SIX CENT VINGT
CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW) pour avoir effectué une mission à
l'intérieur du pays comme l'indique l'ordre de mission en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à
la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS.-

Fait à Kigali, le 31/7/1989

Pour approbation :

Dr. Casimir BIZIMUNGU
Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale

Le Déclarant :

SERUGENDO Laurent



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 189.16.03.03.12
inscrit sous poste 91 du 17/11/89
Kigali, le 17/11/89
Le gestionnaire des crédits



Pour acquit Serugendo Laurent
NO/CI 19477 Commune Rutana

SERUGENDO Laurent
C/o MINAFFET
B.P.179 KIGALI

[Signature]
Paiement par Comptable
No. 0024
Kigali, le 0 DEC. 1989
Le Directeur du Trésor

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale,
doit à Monsieur SERUGENDO Laurent la somme de SIX CENT VINGT
CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW) pour avoir effectué une mission à
l'intérieur du pays comme l'indique l'ordre de mission en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à
la somme de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 31/7/1989

Pour approbation :

Dr. Casimir BIZIMUNGU
Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale

Le Déclarant :

SERUGENDO Laurent

[Signature]

[Signature]
VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 27 NOV. 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.16.03.03.12
Inscrit sous poste 21 du 17/11/89
Kigali, le 17/11/89
Le gestionnaire des crédits,
[Signature]

Pour acquit Serufendo Seruf
No CI ~~117~~ 19477 commune Rutura

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

ORDRE DE MISSION

Je soussigné, Dr. Casimir BIZIMUNGU.....
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.....
autorise Mr. SERUCENDO L.....
à se rendre, Kigali-ville-Butare-Kigali-ville.....
.....
Pour raison de service.....
.....

Arrivé à Butare le
18.7.1989



Date de départ : Le 18/7/1989

Date de retour : Le 18/7/1989

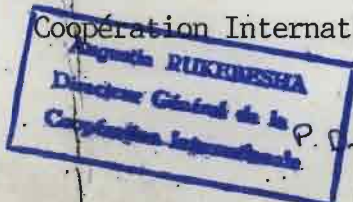
Durée de mission : 1 jour

Depart, le 18.7.1989



Kigali, le 18/7/1989.....

Dr Casimir BIZIMUNGU
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale.-



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

ORDRE DE MISSION

Je soussigné... **Dr. Casimir BIZIMUNGU**.....
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.....
autorise **Mr. SERUGENDO. L.**.....
à se rendre. **Kigali-ville-Butare-Kigali-ville**.....
.....
.....
Pour **raison de service**.....
.....

Arrivé à Butare, le 18.7.1989



Date de départ : Le 18/7/1989

Date de retour : Le 18/7/1989

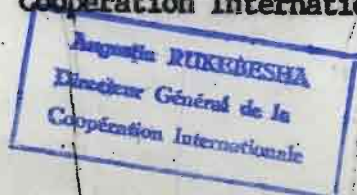
Durée de mission : 1 jour

Depart, le 18.7.1989



Kigali, le 18/7/1989.....

Dr. Casimir BIZIMUNGU
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale.-



P.O.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

ORDRE DE MISSION

Je soussigné Dr Casimir BIZIMUNGU
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
autorise M. SERUGENDO L.
à se rendre Kigali-ville Butare-Kigali ville
.....
.....
Pour Raison de service
.....
.....

Date de départ : Le 18/7/1989

Date de retour : Le 18/7/1989

Durée de mission : 1 jour

Arrivée à Butare, le 18-7-1989

Départ, le 18-7-1989

Kigali, le 18/7/1989

Dr Casimir BIZIMUNGU

Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale.-

Reçu
Directeur Général de la
Coopération Internationale

P.O.

248